



Politique de protection des données des Prospects Boursobank

Version au 31 Mars 2021

1. CHAMP D'APPLICATION ET RESPONSABLE DU TRAITEMENT

La présente Politique de protection des données des Prospects s'applique à toute personne (le « Prospect ») souhaitant créer un Compte Client au moyen de l'un des deux parcours de souscription de son choix :

- (i) Le « **Parcours App** » : permettant l'ouverture d'un compte bancaire BoursoBank Banque via l'Application Mobile BoursoBank Banque ; et
- (ii) Le « **Parcours Web** » : permettant l'ouverture d'un compte bancaire BoursoBank Banque via [le site web](#) BoursoBank Banque. La Politique de protection des données des Prospects (ci-après la « Politique Prospects ») a pour objet de déterminer les règles de traitements Données Personnelles des Prospects par BoursoBank pendant leur parcours de souscription à un Compte Client via le Parcours App ou le Parcours Web.

BoursoBank agit en qualité de responsable du traitement, au sens de l'Article 4.7 du RGPD, des Données Personnes des Prospects, de leur intégrité, leur sécurité et du respect de la vie privée des Prospects conformément à la Réglementation Applicable. Les coordonnées de BoursoBank sont les suivantes :

BoursoBank (Service DPO)

44 rue Traversière, CS80134

92772 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX.

Pour l'exercice de droits détaillés à l'article 7 ci-après, vous pouvez [cliquer directement ici](#)

La Politique Prospects est rédigée dans le respect de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 et par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 (la « **Loi Informatique et Libertés** ») et, de la Directive du 12 juillet 2002 modifiée par la Directive 2009/136/CE (la « **Directive ePrivacy** ») et, du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données personnelles (le « **RGPD** »), et tout texte national de transposition ou tout texte ultérieur qui succèderait à ceux-ci (ensemble la « **Réglementation Applicable** »).

2. DONNEES PERSONNELLES TRAITEES, FINALITES DE TRAITEMENT ET BASES JURIDIQUES

Les données à caractère personnel au sens de l'article 4.1 du RGPD, recueillies et traitées par BoursoBank dans le cadre d'une demande d'ouverture de Compte Client via un Parcours App ou un Parcours Web (les « **Données Personnelles** »), ont un caractère obligatoire et sont indispensables pour gérer la demande du Prospect.

BoursoBank collecte et traite les Données Personnelles aux fins de pouvoir créer un Compte Client et ouvrir un compte bancaire, avec ou sans carte de paiement. Cette finalité de traitement se divise en plusieurs sous-finalités de traitement fondées sur des bases juridiques distinctes décrites ci-dessous :

Parcours	Finalités de traitement	Bases juridiques	Données Personnelles traitées
Parcours App et Web	Ouverture, activation et mise à disposition du compte bancaire et du Compte Client. Lorsque cela est requis (Parcours App) ou demandé par le Prospect (Parcours Web), délivrance d’une carte de paiement et d’une adhésion à une assurance	Exécution des mesures précontractuelles au titre des Conditions Générales BoursoBank Banque	Données d'identification (nom, prénom, date de naissance...) Données de contact (adresse email et postale, téléphone...)
	Lutte contre la fraude	Intérêt légitime	
	Appréciation contrôle et surveillance des risques		
	Etudes statistiques et modélisation des parcours		
	Amélioration/prospection sur les offres des parcours		
	Lutte contre le blanchiment d’argent de capitaux et de financement du terrorisme article L561-2 et suivants du Code monétaire et financier		Données économiques et fiscales (pays de résidence fiscale, fourchette de revenu brut annuel, catégorie socioprofessionnelle, valeur estimée du patrimoine...)
	Détection de personnes politiquement exposées : article L.561-10 du Code monétaire et Financier		Données sur les offres (code offre, offres personnalisées choisies...)
	Règlementation MIF (« Market in Financial Instrument ») : Directive 2014/65/UE		
	Vérification de la résidence fiscale – FATCA (« Foreign Account Tax Compliance Act ») ayant pour objectif de lutter contre les évasions fiscales des citoyens et résidents américains détenant des actifs financiers en dehors des Etats-Unis.		
	Enregistrement des conversations téléphoniques et des questions/réponses (Tchatbot) afin de permettre et faciliter l’ouverture du Compte Client	Exécution de mesures précontractuelle et Intérêt légitime	Identifiant technique, nom et prénom

Parcours App	Contrôle d'identité du Prospect à l'ouverture du compte bancaire	Consentement au dispositif biométrique	Document d'identité, selfie dynamique et gabarit biométrique
--------------	--	--	--

Enfin, BoursoBank traite les données de navigation des Prospects conformément à la Politique de cookies accessible [en cliquant ici](#)

Pour rappel, nous utilisons :

- des Données dites « de trafic », parmi lesquelles l'adresse IP (Internet Protocole) du Terminal, la date et l'heure de connexion aux Sites,
- des Données relatives au type de navigateur de votre Terminal à des fins d'administration de nos systèmes, de respect de nos obligations légales et réglementaires, de maintien de la qualité des services et de fourniture des statistiques générales concernant leur utilisation.
- des Données permettant d'assurer la continuité technique du Tchatbot ou de garder un historique de la conversation entre les différentes pages du site où il est présent.

3. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU DISPOSITIF BIOMETRIQUE DANS LE CADRE DU PARCOURS APP

Dans le cadre du processus d'ouverture de compte via le Parcours App, BoursoBank a recours à une technologie de reconnaissance faciale et de détection du vivant via Selfie Dynamique. Cette étape implique donc le consentement du Prospect afin de collecter son Selfie Dynamique à des fins d'identification par traitement biométrique et de lutte contre l'usurpation d'identité.

Le consentement recueilli permet d'effectuer le contrôle de l'identité via le procédé biométrique suivant :

- Une analyse d'authenticité, et de validité des pièces d'identités françaises fournies (sont uniquement valables : la Carte Nationale d'Identité, le Passeport et le Titre de séjour) ;
- Un rapprochement automatisé entre la photographie issue de la pièce d'identité et le selfie ;
- Une détection du vivant via le selfie dynamique.

Si le Prospect refuse de consentir à ce traitement, il peut alors effectuer sa demande d'ouverture de compte via le Parcours Web.

4. DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES ET TRANSFERTS EN DEHORS DE L'UNION EUROPEENNE

Dans le cadre du Parcours App, BoursoBank a recours à la société Ariadnext, en tant que sous-traitant, aux fins d'analyser la validité des pièces d'identités fournies ainsi que réaliser l'analyse biométrique de comparaison entre le selfie dynamique et la photo contenue sur la pièce d'identité du Prospect.

Pour toutes les autres étapes du Parcours App et du Parcours Web, BoursoBank peut aussi communiquer les Données Personnelles des Prospects aux personnes morales du groupe auquel elle appartient, lorsque ces dernières doivent nécessairement intervenir dans le processus d'ouverture de compte bancaire ou l'octroi d'une carte de paiement.

Les centres de données sur lesquels sont hébergés les Données personnelles des Prospects sont localisés en France et en Union Européenne.

Certains traitements de données personnelles des Prospects dans le cadre des parcours de souscription Web et App peuvent être effectués vers des pays non-membres de l'Union Européenne (précisément les traitements liés à la conformité réglementaire ou d'assistance téléphonique pour finaliser l'ouverture de Compte Client).

Dans ce cas, un cadre précis et exigeant, conforme aux modèles adoptés par la Commission européenne, ainsi que des mesures de sécurité appropriées, assurent la protection des Données Personnelles transférées. Les transferts de Données Personnelles rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la confidentialité et la sécurité de ces données

5. DUREES DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les principes s'appliquent différemment en fonction des cas suivants :

- Dans le Parcours App, si le Prospect ne va pas jusqu'à l'étape de signature électronique, toutes ses Données Personnelles seront purgées après 5 jours à compter de la date de saisie de ses Données Personnelles, y compris les données biométriques. Dans ce cas, aucune Donnée Personnelle ne sera conservée par BOUSORAMA.
- Dans le parcours Web, si le prospect ne va pas jusqu'à l'étape de signature électronique mais complète ses informations personnelles et ses coordonnées, les données collectées seront anonymisées 12 mois après le dernier contact puis conservées à des fins statistiques et d'étude.
- Si le Prospect va jusqu'à l'étape de signature électronique et qu'il s'arrête à cette étape par lui-même ou que son dossier est refusé pour des motifs divers par BoursoBank, la durée de conservation des Données Personnelles du Prospect est d'1 an à compter de la date de saisie des Données Personnelles. A l'issue de cette période, et si le Prospect n'a pas finalisé son Parcours App ou son Parcours Web, et n'est pas devenu Client, les Données Personnelles sont anonymisées et conservées à des fins statistiques et d'étude.
- Si le Prospect devient Client effectif, ses Données Personnelles sont conservées 10 ans à compter de la fin de la relation contractuelle, à l'exception du Selfie Dynamique, et du gabarit biométrique.

Il existe deux exceptions :

- Données des Prospect fraudeurs et conformité : en cas de fait de fraude avérée, les Données Personnelles des Prospects sont conservées pour une durée de 5 ans à compter de la découverte de la fraude.
- Données biométriques dans le cadre du Parcours App:
 - Si le Prospect n'a pas validé l'étape de signature électronique : les gabarits biométriques ne sont pas conservés.
 - Si le Prospect va jusqu'à l'étape de signature électronique : les gabarits biométriques et le Selfie Dynamique sont automatiquement et définitivement supprimés du dossier client avant archivage des autres Données Personnelles et documents du dossier. Les seules

Données Personnelles conservées du dispositif biométrique sont donc la photo extraite du Selfie Dynamique, ainsi que les résultats des contrôles effectués sur la reconnaissance faciale et sur l'authenticité des documents. Ces éléments sont conservés au sein d'un rapport d'analyse, consultable par BoursoBank sous format d'un document pdf pendant 10 ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

6. SECURITE ET HEBERGEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

BoursoBank a adopté des normes internes en matière de protection des Données Personnelles et de sécurité informatique afin de garantir la protection et la sécurité des Données Personnelles de ses Prospects et Clients.

BoursoBank assure la sécurité des Données Personnelles des Prospects en mettant en place par l'utilisation de mesures techniques de sécurisation physiques et logiques afin de garantir l'intégrité des Données Personnelles, ainsi que leur traitement confidentiel et sécurisé. De façon plus précise, BoursoBank crypte systématiquement les Données Personnelles lorsqu'elles transitent sur les réseaux afin d'assurer leur confidentialité et d'éviter qu'elles ne soient interceptées par des tiers non autorisés. Les serveurs BoursoBank sur lesquels les Données Personnelles de Prospects sont stockées sont situés dans des salles informatiques fermées et dont l'accès est restreint aux seules personnes nécessaires. Cet accès est strictement contrôlé afin d'éviter tout vol de Données Personnelles. Afin d'assurer la confidentialité des Données Personnelles des Prospects dans les systèmes d'information de BoursoBank, les accès logiques sont octroyés uniquement aux processus automatiques et aux collaborateurs ayant la nécessité d'accéder aux Données Personnelles pour les traiter.

BoursoBank garantit que l'hébergement et l'intégralité des traitements automatisés des Données Personnelles communiquées par les Prospects sont exclusivement assurés au sein de l'Union Européenne.

7. EXERCICE DES DROITS

Dans le cadre des traitements des Données Personnelles effectués par BoursoBank aux fins des Parcours de souscription App et Web, le Prospect dispose, conformément au RGPD et à la Loi n°78-17 modifiée (la « **Loi Informatique et Libertés** »), des droits suivants :

- Droit d'accès : le Prospect dispose du droit de prendre connaissance des Données Personnelles traitées par BoursoBank et demander à ce qu'elles lui soient communiquées ;
- Droit de rectification : le Prospect peut demander à corriger les Données Personnelles traitées par BoursoBank, notamment en cas de changement de situation ;
- Droit d'opposition : le Prospect peut s'opposer au traitement de ses Données Personnelles notamment concernant la prospection commerciale par emailing.
- Droit de suppression : le Prospect peut demander la suppression de ses Données Personnelles, notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires ou lorsqu'il retire son consentement au traitement de certaines Données Personnelles sauf s'il existe un autre fondement juridique à ce traitement.
- Droit à la portabilité : le Prospect peut demander à BoursoBank à ce que ses Données Personnelles lui soient communiquées dans un format structuré, couramment utilisé, lisible par machine et interopérable. Ce droit ne s'applique que lorsque le Prospect a fourni des Données Personnelles sur la base de son consentement ou lorsque le traitement est nécessaire pour l'exécution d'un contrat.

- Droit à la limitation du traitement : le Prospect peut demander à BoursoBank de suspendre le traitement de Données Personnelles qu'il considère comme inexactes ou utilisées pour un traitement illicite.
- Droit de définir le sort des Données Personnelles après le décès du Prospect.

Au moment de l'exercice des droits décrits ci-dessus, le Prospect doit justifier de son identité à BoursoBank en communiquant une copie d'une pièce d'identité officielle, recto-verso en cours de validité avec photographies et mentions lisibles.

Pour exercer les droits décrits ci-dessus, le prospect devra compléter la demande en ligne en [cliquant ici](#)

Conformément à la loi 2014-344 du 17 mars 2014, le Prospect ne souhaitant pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique de la part d'un professionnel avec lequel il n'a pas encore de relation contractuelle préexistante, peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet www.bloctel.gouv.fr ou par courrier auprès de l'organisme OPPOSETEL, à l'adresse suivante : 6 rue Nicolas Siret, 10000 Troyes.

Par ailleurs, le Prospect a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« **CNIL** »), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personne, ou auprès de l'autorité de contrôle de l'état membre de l'Union européenne au sein duquel où il réside habituellement.

Le Prospect peut introduire une réclamation en ligne, ou par voie postale à l'adresse suivante :

Commission Nationale Informatique et Liberté

3 place de Fontenoy, TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

L'exercice des droits mentionnés ci-dessus s'effectue sans frais. Toutefois, en cas de demandes manifestement infondées ou excessives notamment en raison de leur caractère répétitif, nous pourrions exiger le paiement de frais raisonnables.